

—1° Privilèges et Elections.—2° Lois expirantes.—3° Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.—4° Bills Privés.—5° Ordres Permanents.—6° Impressions.—7° Comptes Publics.—8° Banques et Commerce.—9° Agriculture et Colonisation; et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

### RAPPORTS.

Rapport des bibliothécaires-conjoints du parlement.—(M. l'Orateur.)

Rapport du ministère de la Marine et des Pêcheries (division de la Marine).—(Sir Louis Davies.)

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier): Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée, et la séance, levée à 3.55 après-midi.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, le 4 février 1898.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

### RÈGLEMENTS DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN—YUKON.

Sir CHARLES TUPPER: M. l'Orateur, avant d'aborder l'ordre du jour, j'attirerai l'attention du très honorable premier ministre sur l'inquiétude qui règne parmi le peuple du pays, et particulièrement chez les habitants de la Colombie anglaise, au sujet des règlements qui ont été adoptés par les Etats-Unis relativement à la voie de communication par les défilés Chilkoot et White. Je verrais avec plaisir le gouvernement déposer sur le bureau de la Chambre tout renseignement sur ce sujet qui serait de nature à diminuer l'anxiété publique à cet égard. Il est très possible que le gouvernement soit en mesure de fournir dès à présent ce renseignement à la Chambre, vu l'urgence de la question.

On me dit que des gens qui sont partis de Victoria et de Vancouver, dans le but de s'approvisionner pour aller aux régions aurifères du Yukon canadien, s'en reviennent actuellement et se rendent à Seattle pour acheter leurs provisions, car ils croient qu'il vaut mieux payer les droits de douane canadiens sur les approvisionnements américains, quand ils arrivent à la frontière du Canada, plutôt que de se soumettre aux règlements onéreux et oppressifs qui existent aujourd'hui.

La question est d'une vaste importance pour les grandes compagnies. Les députés comprendront que c'est une chose oppressive et exaspérante pour des centaines de mineurs indépendants, qui s'en vont dans une région, de se voir obligés de payer \$9 par jour à une escorte, ainsi que le dit un télégramme reçu du Board of Trade de Victoria, pour traverser quelques milles de territoire américain—je ne dirai pas territoire américain, parce que c'est virtuellement un territoire en contestation, et la question de savoir s'il appartient aux Etats-Unis ou

au Canada aurait dû être réglée il y a longtemps. Je suis convaincu que le premier ministre saisira la haute importance de cette question et qu'il lui accordera l'attention qu'elle exige.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier): Je comprends fort bien l'anxiété qu'éprouve, non seulement mon honorable ami, mais tout le public canadien au sujet de la question qu'il vient de soulever. Je suis sûr que l'honorable député sait que le gouvernement n'a pas failli à son devoir en cette circonstance et qu'il a fait tout son possible pour amener un état de choses plus satisfaisant que celui qui existe aujourd'hui. Je ne peux rien dire en ce moment à propos de ce sujet, mais j'ai lieu d'espérer et de croire que très prochainement, peut-être au commencement de la semaine prochaine, le gouvernement sera probablement en mesure de faire certaines communications à la Chambre.

### CHEMIN DE FER CANADIEN DU YUKON.

M. FOSTER: L'honorable premier ministre me permettra-t-il d'appeler son attention sur une autre question? Le discours du Trône, entre autres sujets importants, fait mention d'une voie ferrée au Yukon, au sujet de laquelle la Chambre n'a ni renseignements ni documents. L'honorable ministre croit-il que nous discuterons ce sujet sans avoir ces informations, ou les fournira-t-il à la Chambre prochainement?

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier): Ainsi que mon honorable ami le fait observer, le discours du Trône mentionne cette question et ajoute que le contrat fait par le gouvernement est sujet à l'approbation du parlement. Le gouvernement a l'intention de s'occuper de ce projet immédiatement, de présenter le bill mardi prochain, et naturellement tous les documents seront déposés sur le bureau de la Chambre.

M. FOSTER: Dans l'intervalle, il nous faudra discuter le discours du Trône sans ces documents, et nous devons nous fier au *Globe*, comme de coutume.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES (sir Louis Davies): Il vaut peut-être mieux quelquefois se passer des journaux.

### ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

La Chambre prend en considération le discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de la session.

M. BERTRAM: M. l'Orateur, j'éprouve une certaine crainte en me levant pour remplir le devoir qui m'incombe de proposer qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence en réponse au discours du Trône.

Quand le leader de cette Chambre m'a confié cette tâche, j'ai parfaitement compris que j'étais incapable de m'en acquitter dignement, mais j'ai senti que c'était un compliment à l'adresse du comté que j'ai l'honneur de représenter, et dans ces circonstances je n'ai pu faire autrement que de le reconnaître en acceptant, bien qu'il en résultât pour moi un devoir que je crains de ne pouvoir remplir